



Assemblée générale

Distr. générale
19 mai 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-deuxième session

Points 8 et 95 c) de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Science et technique au service du développement

Lettre datée du 15 mai 1998, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de demander que le point 95 c) de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale soit rouvert afin d'examiner les incidences du problème informatique posé par le passage à l'an 2000. Un mémoire explicatif et un projet de résolution sur la question sont joints en annexe.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale et je voudrais également demander que la question soit examinée directement en séance plénière durant la session en cours de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ahmad **Kamal**

Annexe I

Mémoire explicatif

Au seuil de l'an 2000, il devient de plus en plus urgent de trouver une solution au problème informatique posé par le passage à l'an 2000, également appelé le «bogue de l'an 2000» ou le «bogue du millénaire».

Ce problème vient du fait que les systèmes informatiques plus anciens utilisent des puces et des logiciels qui ne prennent en compte pour les dates que les deux derniers chiffres de l'année, ce qui transforme ainsi l'an 2000 en 1900 et ainsi de suite. Les programmeurs en ont décidé ainsi au départ afin de pouvoir disposer d'une plus grande capacité de mémoire et de simplifier les calculs. L'hypothèse était que les anciens programmes deviendraient caducs avant les années 90; or, il se trouve que nombre d'entre eux restent utilisés dans diverses parties du monde. Ces logiciels ne fonctionneront pas correctement à compter du 1er janvier 2000 si des mesures correctives ne sont pas prises avant le 31 décembre 1999.

Face à cette échéance incontournable, la solution du problème posé par le bogue de l'an 2000 prend du temps et exige des compétences techniques ainsi que des ressources financières. Même lorsque des mesures correctives auront été prises, il demeurera nécessaire de procéder à des essais approfondis afin de veiller à ce que toutes les défaillances possibles aient été détectées et à ce que le processus de correction lui-même n'ait pas introduit de nouveaux bogues dans le système.

Le problème du passage à l'an 2000 a d'énormes conséquences au niveau mondial, pour toutes les activités qui dépendent de l'informatique. Il touchera les systèmes informatiques et le matériel de commande électronique qui contiennent des puces intégrées et des horloges internes. S'il n'est pas résolu à temps, il aura des incidences sur des secteurs clefs tels que l'alimentation en énergie, les télécommunications, les systèmes financiers, les transports, l'hygiène publique, le fonctionnement des bâtiments et des usines, l'approvisionnement alimentaire, les services d'urgence, l'organisation de la protection sociale et les services publics. L'économie de tous les pays en souffrira considérablement.

De plus, quelles que soient les mesures qu'un pays puisse prendre pour éviter les problèmes à l'intérieur de ses frontières, des effets négatifs n'en risquent pas moins de se poser en raison des défaillances d'autres pays. Les domaines touchés seront notamment les télécommunications, les activités bancaires et les transports internationaux. Le problème exige une action collective et coordonnée étant donné que les solutions apportées dans chaque cas d'espèce risquent d'être incompatibles. Il est par conséquent nécessaire que tous les pays adaptent leurs ordinateurs pour tenir compte du passage à l'an 2000, faute de quoi les conséquences toucheront non seulement les pays retardataires, mais aussi ceux qui ont réglé le problème en temps voulu.

Étant donné les incidences mondiales du problème, le Groupe de travail spécial à composition non limitée du Conseil économique et social sur l'informatique et son sous-groupe technique, que j'ai l'honneur de présider, n'ont pas cessé de maintenir la question à l'étude. Aucun effort n'est actuellement épargné pour veiller à ce que tous les secteurs clefs des organismes des Nations Unies soient adaptés en temps voulu au passage informatique à l'an 2000. Des activités sont également entreprises afin d'aider des États Membres à résoudre le problème. Un état de la situation a été dressé et communiqué à toutes les Missions en vue d'alerter les États Membres. Une page spéciale a été créée sur le Web à cette fin. De plus, un atelier organisé le 11 mai 1998 au Siège de l'ONU par le Groupe de travail sur l'informatique a été entièrement consacré au problème.

Étant donné les risques considérables au niveau mondial, tous les États Membres auraient intérêt à étudier d'urgence le problème et à adopter par consensus une résolution de l'Assemblée générale. Cette mesure permettrait de mieux faire connaître le problème et de faciliter sa solution. Elle ouvrirait également la voie à une coopération mondiale afin de résoudre le problème informatique posée à l'échelle de la planète par le passage à l'an 2000.

Annexe II

Projet de résolution

Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000

L'Assemblée générale,

Considérant que le problème informatique du passage à l'an 2000, également connu sous le nom de «bogue du millénaire», risque de perturber le fonctionnement efficace des gouvernements, des entreprises et des autres organisations,

Soulignant la nécessité de prendre des mesures correctives efficaces bien avant l'échéance inéluctable du 31 décembre 1999, après laquelle d'importants systèmes risquent de cesser de fonctionner,

Consciente des répercussions potentiellement graves que le problème du passage à l'an 2000 pourrait exercer dans tous les pays qui sont de plus en plus interdépendants sur le plan économique,

Soulignant que le problème du passage à l'an 2000 risque de toucher les systèmes informatiques ainsi qu'une grande partie du matériel de commande électronique contenant des puces intégrées et des horloges internes, ce qui produira des effets de grande envergure sur d'importants secteurs tels que l'alimentation en énergie, les télécommunications, les systèmes financiers, les transports, l'hygiène publique, le fonctionnement des bâtiments et des usines, l'approvisionnement alimentaire, l'organisation de la protection sociale et les services publics,

Soulignant également que les gouvernements ainsi que les organisations privées, publiques et internationales doivent déployer des efforts coordonnés afin de chercher à résoudre le problème du passage à l'an 2000,

Se félicitant que la Banque mondiale ait créé un fonds d'affectation spéciale pour appuyer les efforts visant à résoudre le problème du passage à l'an 2000, et que les États Membres aient versé à ce fonds des contributions volontaires,

Saluant les efforts déployés par le Groupe de travail spécial à composition non limitée du Conseil économique et social sur l'informatique en vue de mieux faire connaître le problème du passage à l'an 2000,

1. *Prie* tous les États Membres de s'attacher, en toute priorité, à mieux faire connaître le problème du passage à l'an 2000, en veillant à ce que le secteur privé lui prête toute l'attention requise et en cherchant eux-mêmes à le résoudre dans les systèmes qui dépendent d'eux, et d'envisager notamment de désigner à cet effet un coordonnateur à l'échelle nationale;

2. *Lance un appel* à tous les États Membres pour qu'ils coopèrent au niveau mondial afin de résoudre en temps voulu le problème du passage à l'an 2000;

3. *Demande* aux gouvernements, aux organisations des secteurs public et privé et aux membres de la société civile de mettre en commun, aux niveaux local, régional et mondial, l'expérience qu'ils ont acquise en cherchant à résoudre le problème du passage à l'an 2000;

4. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures afin de faire en sorte que tous les organismes des Nations Unies veillent à ce que leurs ordinateurs et leurs équipements dotés de microprocesseurs intégrés puissent s'adapter au passage à l'an 2000 bien avant la fin du siècle, et de mettre en place un mécanisme permettant de contrôler les mesures prises et leur application;

5. *Demande* au Conseil économique et social d'établir, à sa session de fond de 1998, un plan d'action des Nations Unies comprenant des directives dont les États Membres pourront tirer parti pour chercher à résoudre, sous ses divers aspects, le problème du passage à l'an 2000;

6. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que les organismes des Nations Unies suivent de près les sources de financement existantes et potentielles afin d'appuyer les efforts des pays en développement visant à résoudre le problème du passage à l'an 2000, et de faciliter la diffusion auprès des États Membres des informations concernant ces possibilités de financement;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquante-troisième session, sur les mesures prises au sein des organismes des Nations Unies et avec les États Membres afin de résoudre le problème;

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session une question intitulée «Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000".
